



COMPÉTENCES FONDAMENTALES: BASE DU PROGRAMME D'ÉTUDES DES SAGES-FEMMES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE PLANIFICATION DE L'INTÉGRATION DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME AU CONSEIL INTÉRIMAIRE SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION DE SAGE-FEMME

INTRODUCTION

Les compétences fondamentales constituent la base du programme d'études de la profession de sage-femme. Elles reflètent les connaissances et le savoir-faire essentiels qu'on attend d'une nouvelle diplômée d'une école de sages-femmes. La formation de la sage-femme doit être équilibrée sur les plans didactiques et cliniques. À l'issue de celle-ci, cette professionnelle doit pouvoir fournir des soins correspondant à ceux décrits dans la définition internationale de la sage-femme:

"[La sage-femme] doit être en mesure de donner la supervision nécessaire, les soins et les conseils à la femme enceinte, en travail et en période post-partum, d'aider lors d'accouchements sous sa propre responsabilité et de prodiguer des soins au nouveau-né et au nourrisson. Ces soins incluent des mesures préventives, le dépistage de conditions anormales chez la mère et l'enfant, le recours à l'assistance médicale en cas de besoin et l'exécution de certaines mesures d'urgence en l'absence du médecin. Elle joue un rôle important en éducation sanitaire, non seulement pour les femmes, mais pour la famille et la communauté. Son travail doit inclure l'éducation prénatale et la préparation au rôle de parents et doit s'étendre dans certains sphères de la gynécologie, de la planification familiale et des soins à donner à l'enfant. Elle peut pratiquer en milieu hospitalier, en clinique, à domicile ou à tout autre endroit."

Cette définition est adoptée par:

L'Association des sages-femmes de l'Ontario
Le Comité de conception du programme d'études de la profession de sage-femme
Le Groupe de travail sur la profession de sage-femme en Ontario
Le Conseil intérimaire sur la réglementation de la profession de sage-femme
Le Groupe de travail sur l'implantation de la profession de sage-femme en Ontario
La Confédération internationale des sages-femmes

La Fédération internationale des gynécologues et des obstétriciens
L'Alliance des sages-femmes d'Amérique du Nord
L'Organisation mondiale de la santé

Ces compétences fondamentales servent de lignes directrices à la formation et à l'évaluation des sages-femmes. Elles doivent être interprétées dans le contexte de la sphère de pratique de la sage-femme. Elles n'établissent pas les normes de pratique de la profession. Cette dernière est définie par les Normes de la pratique et les Principes directeurs de la sphère de pratique établis par le Conseil intérimaire sur la réglementation de la profession de sage-femme.

Ce document pourra être revu et révisé en fonction de l'évolution de la pratique de la profession pour répondre aux besoins des diverses communautés ontariennes.

ROLE ET FONCTIONS DE LA SAGE-FEMME ¹

Généralités

- A. Une sage-femme devrait avoir les connaissances et les aptitudes pour :
- 1) Fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période post-natale;
 - 2) Fournir des soins centrés sur la femme et sa famille;
 - 3) Promouvoir l'accouchement normal et se servir de la technologie d'une manière appropriée;
 - 4) Diriger seule des accouchements et fournir les soins aux nouveaux-nés;
 - 5) Fournir les soins dans toutes sortes de milieux, y compris à domicile, à l'hôpital et dans tout autre service;
 - 6) Fournir les soins conformément aux *Principes fondamentaux des soins de sage-femme en Ontario*;
 - 7) Assurer la continuité des soins pendant le cycle de la grossesse;

¹ Il est difficile de trouver des termes appropriés pour décrire "les clientes" des sages-femmes. Nous employons les termes "cliente(s)", "femme", "femme et sa famille", et "personnes qui les aident". Pour nous, la femme est la cliente principale de la sage-femme, et c'est principalement elle qui prend les décisions pendant sa grossesse. Nous voulons inclure les membres de la famille et les personnes qui les aident tels que définis par la femme. Nous espérons que les termes que nous avons choisis expriment cette façon de voir.

- 8) Faciliter le choix éclairé;
- 9) Éduquer et conseiller la femme enceinte, sa famille et la collectivité;
- 10) Faire comprendre l'importance des soins préventifs, de l'éducation et de la promotion en matière de santé;
- 11) Incorporer les découvertes scientifiques à la pratique de la profession de sage-femme;
- 12) Recueillir auprès des clientes des données d'ordre médical, émotif et sociales pendant le cycle de la grossesse en respectant la confidentialité des informations;
- 13) Détecter les anomalies et suggérer le traitement approprié et/ou adresser la cliente à un spécialiste;
- 14) Administrer les agents pharmacologiques conformément aux spécifications de la réglementation;
- 15) Aider la femme et sa famille à choisir le meilleur endroit pour l'accouchement;
- 16) Évaluer les facteurs de risques pendant la grossesse, le travail et la période post-natale;
- 17) Appliquer les mesures d'urgence en l'absence d'un médecin.

Éducation et counselling

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) Les principes du choix éclairé;
- 2) L'éducation, la communication et le counselling des adultes;
- 3) Les théories de l'éducation prénatale et parentale;
- 4) Les problèmes émotifs causés par une fausse-couche ou le décès d'un nouveau-né;
- 5) Les ressources communautaires disponibles.

B. La sage-femme devrait pouvoir :

- 1) Communiquer de façon efficace avec ses clientes et les personnes qui les assistent;
- 2) Évaluer l'état émotif de la femme dans son entourage social;
- 3) Aider la femme et sa famille à planifier et à préparer la naissance et les débuts de la parentalité;
- 4) Aider la femme et sa famille en cas de fausse-couche ou de décès du nouveau-né;
- 5) Évaluer les besoins d'éducation des clientes et satisfaire ces besoins;
- 6) Évaluer l'efficacité de ses propres qualités de conseillère;
- 7) Informer les clientes des différentes possibilités offertes, des avantages et des inconvénients, et aider les clientes à faire un choix;
- 8) Dispenser l'éducation prénatale.

Collaboration avec les autres professionnels de la santé

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) Les normes de soins de la communauté, y compris les normes médicales et les normes de la profession de sage-femme;
- 2) La terminologie médicale du cycle de la reproduction.

B. La sage-femme devrait pouvoir :

- 1) Communiquer de manière efficace avec les autres professionnels de la santé pour pouvoir facilement leur adresser ses clientes et obtenir une consultation ou leur collaboration;
- 2) Défendre les intérêts de ses clientes en ce qui concerne leurs soins sous tous les aspects.

Soins de la période prénatale

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) L'importance et les fonctions des soins de la période prénatale;
- 2) L'anatomie et la physiologie féminines, tout spécialement le cycle menstruel, la conception et la grossesse;
- 3) Les changements physiques, émotionnels et sociaux que provoque la grossesse;
- 4) Les facteurs physiques, émotionnels et sociaux qui pourraient influencer l'aboutissement de la grossesse;
- 5) Les applications cliniques de la génétique, de l'embryologie et du développement du fœtus;
- 6) Les besoins nutritifs durant la grossesse;
- 7) La physiologie et le traitement des malaises fréquents de la grossesse;
- 8) Les méthodes employées pour diagnostiquer la grossesse, déterminer la date probable d'accouchement, évaluer l'âge gestationnel à chaque visite prénatale et la progression de la grossesse;
- 9) Les examens de dépistage et de diagnostic effectués pendant la grossesse;
- 10) Les agents pharmacologiques utilisés pendant la grossesse;
- 11) Les dangers biologiques et environnementaux pour la femme enceinte;
- 12) Les causes des anomalies de la grossesse, et les moyens de les détecter et de les traiter;
- 13) Les conséquences des maladies transmises sexuellement et des infections vaginales pendant la grossesse;
- 14) Les principes et la technique de la version céphalique externe.

B. La sage-femme devrait pouvoir :

- 1) Évaluer la santé de la femme enceinte et son bien-être;
- 2) Évaluer les habitudes alimentaires de sa cliente et lui fournir les conseils nécessaires;

- 3) Obtenir les antécédents familiaux, médicaux et sociaux;
- 4) Confirmer la grossesse;
- 5) Pratiquer un examen manuel du pelvis et un examen au spéculum et examiner les structures molles et osseuses du pelvis;
- 6) Prendre la tension artérielle de la cliente, son pouls, sa respiration, sa température et son poids, et reconnaître les anomalies;
- 7) Pratiquer la palpation abdominale et mesurer la hauteur utérine pour évaluer l'âge gestationnel, la position, la présentation, le nombre de fœtus et la taille du fœtus;
- 8) Ausculter le cœur fœtal;
- 9) Évaluer les mouvements du fœtus;
- 10) Évaluer la présence d'un œdème et son importance;
- 11) Vérifier la sensibilité de l'angle costo-vertébral;
- 12) Vérifier le clonus et les réflexes ostéo-tendineux;
- 13) Pratiquer une ponction veineuse et sous-cutanée;
- 14) Pratiquer un examen physique sommaire comprenant un examen de la tête, du cou, de la glande thyroïde, des oreilles, du nez et de la gorge, des dents, de la poitrine, des seins, du cœur et du système vasculaire, des extrémités, de l'abdomen et du système nerveux;
- 15) Recueillir des prélèvements cervico-vaginaux;
- 16) Interpréter les résultats des examens de routine de dépistage et de diagnostic.

Soins de la période intrapartum

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) La progression normale du travail y compris les mécanismes du travail et de l'accouchement;

- 2) Les méthodes d'évaluation de l'état de la mère et du fœtus;
 - 3) Les méthodes d'évaluation du début et de la progression du travail et de l'accouchement;
 - 4) Les mesures susceptibles de reconforter et de rassurer la cliente pendant le travail et l'accouchement;
 - 5) Les méthodes physiologiques pour faciliter le travail;
 - 6) L'anatomie de la tête fœtale et ses paramètres;
 - 7) Les tracés du cœur fœtal;
 - 8) La technique d'asepsie et son application pendant le travail;
 - 9) La signification de la rupture des membranes et les méthodes qui permettent de réduire les risques d'infection;
 - 10) Les anomalies du travail;
 - 11) L'évaluation et le traitement de la déshydratation et de la kétourie pendant le travail;
 - 12) Les techniques de protection du périnée, pour éviter l'épisiotomie et réduire les déchirures;
 - 13) Les indications et la technique de l'épisiotomie;
 - 14) Les indications et les techniques de réparation des déchirures ou de l'épisiotomie;
 - 15) L'action et l'administration appropriée des solutés et des transfusions;
 - 16) Les agents pharmacologiques dont on se sert pendant la période intrapartum;
 - 17) Les mesures d'urgence, les techniques et les interventions obstétricales.
- B.** La sage-femme devrait pouvoir :
- 1) Procurer un soutien moral et physique approprié à la femme en travail et aux personnes qui l'aident;
 - 2) Diriger un travail et un accouchement spontanés;

- 3) Évaluer le début et la progression du travail;
- 4) Évaluer la fréquence, la durée et l'intensité des contractions utérines;
- 5) Évaluer l'effacement et la dilatation du col;
- 6) Identifier et déterminer la station de la présentation du fœtus, évaluer sa position et la présence d'un caput;
- 7) Évaluer le cœur fœtal avec un foetoscope, un doppler et un moniteur fœtal électronique;
- 8) Reconnaître les anomalies du travail, identifier les causes probables et les interventions possibles;
- 9) Déterminer l'état des membranes et pratiquer une amniotomie si nécessaire;
- 10) Reconnaître une vessie pleine et faire un sondage si nécessaire;
- 11) Protéger le périnée, éviter l'épisiotomie et diminuer les déchirures;
- 12) Pratiquer et réparer une épisiotomie si nécessaire;
- 13) Reconnaître les signes de séparation du placenta, délivrer et examiner le placenta;
- 14) Reconnaître et traiter l'hémorragie post-natale de manière appropriée;
- 15) Examiner la région périnéale et la région vulvaire pour dépister les lacérations, les hématomes et les écorchures, et les soigner de manière appropriée;
- 16) Évaluer et soigner immédiatement le nouveau-né;
- 17) Pratiquer la réanimation néonatale²;
- 18) Pratiquer une ponction de sang du cordon;
- 19) Reconnaître les signes de choc chez la mère et entreprendre le traitement;
- 20) Donner des injections, insérer un cathéter intraveineux et administrer des solutions intraveineuses si nécessaire;

² L'intubation n'est pas une compétence fondamentale pour les sages-femmes diplômées.

- 21) Faire faire des inhalations conformément aux spécifications de la réglementation.

Soins post-natals du nouveau-né

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) L'anatomie et la physiologie du nouveau-né;
- 2) L'évaluation du nouveau-né et de l'âge gestationnel;
- 3) Les signes et symptômes des anomalies du nouveau-né;
- 4) Les examens de dépistage et de diagnostic chez le nouveau-né;
- 5) Les médicaments prophylactiques qu'on administre habituellement au nouveau-né;
- 6) Les besoins nutritifs du nouveau-né, les propriétés du lait maternel et des préparations lactées pour nourrissons, et les méthodes pour nourrir le nouveau-né;

B. La sage-femme devrait pouvoir :

- 1) Prendre soin du nouveau-né et faire son évaluation, y compris l'évaluation de son état respiratoire et cardiaque, et maintenir sa température dans les premiers moments de la période post-natale;
- 2) Faire l'évaluation du nouveau-né;
- 3) Évaluer le bien-être du nouveau-né dans ses six premières semaines;
- 4) Pratiquer la prophylaxie de la conjonctive et administrer de la vitamine K;
- 5) Évaluer la présence de jaunisse du nouveau-né et entreprendre le traitement pertinent;
- 6) Effectuer un prélèvement de sang au talon pour faire un examen de la phénylkétonurie et faire d'autres examens de dépistage;
- 7) Éduquer les parents en ce qui concerne le comportement et les soins du nouveau-né.

Soins post-natals de la mère

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) L'anatomie et la physiologie de la période post-natale y compris la lactation;
- 2) L'évaluation post-natale de la femme;
- 3) Les aspects émotifs et psychologiques de la période post-natale, de l'allaitement maternel et du début de la parentalité;
- 4) Les malaises post-natals et les traitements pertinents;
- 5) Les besoins nutritifs de la femme pendant la période post-natale;
- 6) Les principes de l'allaitement maternel et le traitement des problèmes habituels qui l'accompagnent;
- 7) La stimulation et la suppression de la lactation;
- 8) L'évaluation et le traitement des complications post-natales.

B. La sage-femme devrait pouvoir:

- 1) Évaluer la santé et surveiller la progression post-natale de la femme;
- 2) Éduquer les clientes en ce qui concerne les soins personnels, la progression post-natale normale et les signes et symptômes de complications post-natales courantes.

Sexualité et gynécologie

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) La sexualité pendant la grossesse;
- 2) L'anatomie et la physiologie du système de reproduction au cours de la vie;
- 3) L'anatomie et la physiologie du sein;
- 4) Les composantes physiologiques et psychologiques de la sexualité humaine;

- 5) Les problèmes courants de la sexualité et les méthodes de counselling et d'aiguillage vers d'autres ressources;
- 6) Les moyens de contraception et de planification familiale, leurs avantages et leurs inconvénients;
- 7) Les facteurs qui influencent les prises de décision au sujet des grossesses imprévues ou non désirées, et les ressources de counselling et d'aiguillage;
- 8) Les variations de la reproductivité normale, et les signes et symptômes pathologiques;
- 9) Les examens de dépistage et de diagnostic pour les soins d'une femme en bonne santé, y compris les interventions et les recommandations appropriées.

B. La sage-femme devrait pouvoir :

- 1) Pratiquer un examen bimanuel et au spéculum pour évaluer l'âge gestationnel, la forme, la consistance et la mobilité de l'utérus, et l'état de santé du col et du vagin;
- 2) Faire les prélèvements nécessaires pour évaluer la présence de maladies transmises sexuellement, d'infections vaginales, et de changements cytologiques;
- 3) Conseiller les clientes en ce qui concerne les moyens de contraception;
- 4) Informer les clientes sur l'usage des moyens de contraception;
- 5) Mesurer les diaphragmes et les capes cervicales.

Aspects professionnels, légaux et autres

A. La sage-femme devrait connaître :

- 1) L'histoire et la philosophie de la profession de sage-femme en Ontario;
- 2) L'histoire, le rôle et la fonction de l'organisme qui régit la profession;
- 3) L'histoire, le rôle et la fonction de l'association professionnelle;
- 4) Les normes de pratique de la profession de sage-femme;
- 5) Le code de déontologie de la profession de sage-femme;

- 6) Toute législation qui se rapporte à la pratique de la profession de sage-femme;
- 7) Le contexte médico-légal de la pratique de la profession de sage-femme en Ontario.